

FICHE D'INSCRIPTION

FESTIVAL DES SOLIDARITÉS - JOURNÉES A L'HÔTEL DE VILLE le vendredi 15 et le samedi 16 novembre 2024

[Attention : les dates sont en attente de confirmation définitive par l'Hôtel de Ville]

Cette fiche concerne votre inscription au temps fort collectif à l'Hôtel de Ville, dans le cadre du FESTIVAL DES SOLIDARITÉS 2024. Ce temps fort comprend 2 jours de présence, dont celle de samedi est obligatoire :

- la journée dédiée aux publics jeunes du vendredi 15 novembre 2024
- la journée grand public du samedi 16 novembre 2024

⇒ Pour proposer une action dans le cadre de la Quinzaine des solidarités, un appel à contribution sera lancé en mai.

RENSEIGNEMENTS sur l'association :

Nom complet :

Sigle :

Site internet :

Mail :

INFORMATIONS sur la PERSONNE en charge des relations avec la Maison des solidarités :

Prénom / Nom :

Téléphone :

Mail :

Cochez la/les cases de votre choix :

➤ Votre association participera au temps fort collectif à l'Hôtel de Ville :

OUI, aux deux journées à l'Hôtel de Ville : à la journée jeunes publics le **vendredi 15 novembre 2024 de 14h à 18h (horaires précis à confirmer plus tard)** et la journée grand public le **samedi 16 novembre 2023 de 10h à 18h**

OUI, uniquement à la journée grand public le **samedi 16 novembre 2024 de 10h à 18h**

Si oui, votre association s'engage à être présente sur place tout au long de la journée, de 10h à 18h.

NON, je ne participerai pas cette année aux journées de l' Hôtel de Ville, mais je souhaite rester informé

Précisions sur la JOURNEE JEUNES PUBLICS (vendredi 15 novembre) :

La journée jeunes publics est en construction. Cette année, nous proposons de donner priorité aux publics primaires et étudiants/services civique. L'accueil par les associations, prévu entre 14h et 18h, sera réservé à la rencontre des étudiants / services civiques. Les primaires seront accueillis le matin, dans les salons de l'Hôtel de Ville, autour d'un spectacle.

➤ Eventuellement, suivant les demandes, êtes-vous en mesure ou souhaitez-vous participer à l'accueil des primaires prévu vendredi matin ?

OUI NON

- Si la demande se présente, suite aux partenariats des années précédentes, êtes-vous en mesure ou souhaitez-vous intervenir dans les classes de collèges (en dehors de la journée à l'Hôtel de Ville, qui ne prévoit pas d'accueil des collégiens cette année) ?
- OUI NON

Précisions sur les deux journées (vendredi 15 et samedi 16 novembre) :

- Dans quel espace thématique (présentation pages 3 & 4) souhaitez-vous vous inscrire ?

Le choix se fait en fonction de votre « cœur de métier » et du type d'actions ou de projets que votre structure souhaite valoriser auprès des visiteurs ce jour-là (description en pages 3 & 4).

Merci d'inscrire votre choix ci-dessous. Si vous hésitez entre deux espaces, cochez les 2 et n'hésitez pas à nous faire part des raisons de votre hésitation. Nous pourrions vous accompagner dans le choix de l'espace.

- | | | |
|---|--|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Accueillir et intégrer | <input type="checkbox"/> Environnement | <input type="checkbox"/> Médias |
| <input type="checkbox"/> Economie locale et solidaire | <input type="checkbox"/> Vivre ensemble | <input type="checkbox"/> Santé |
| <input type="checkbox"/> Education | <input type="checkbox"/> Eau et alimentation | <input type="checkbox"/> Engagement |

Le temps fort collectif à l'Hôtel de Ville est co-construit avec l'ensemble des associations participantes. Les associations regroupées par **pôle thématique**, prépareront elles-mêmes le programme de l'événement collectif à proposer au public. Elles se réuniront au sein de chaque pôle thématique entre mai et septembre, avec le/la référent.e de pôle.

Afin de faciliter le lancement du travail, un atelier "démarrage du travail collectif" est proposé mi-mai à **toutes** les associations participantes à ce temps fort. Il est animé par la Maison des solidarités. La participation à cet atelier est indispensable pour aboutir à une production commune dans les délais.

- La/les personne/s impliquée/s dans le Festival des solidarités pour votre structure participera à l'atelier de démarrage du travail collectif prévu pour son pôle :

Mardi 14 mai : 9h –13h => pour les pôles : Vivre ensemble, Eau et alimentation, Santé, Engagement

Mercredi 15 mai : 13h30 – 17h30 => pour les pôles : Environnement, Accueillir et intégrer, Education, Economie locale et solidaire

Dans la mesure du possible, merci de vous inscrire sur la date concernant votre pôle. S'il vous est vraiment impossible d'être présent sur cette date, merci de nous en faire part dès que possible, nous rechercherons une solution dans l'intérêt de tous.

Le pôle médias n'est pas concerné par cette étape.

DATE

SIGNATURE ET TAMPON

Dossier à renvoyer AVANT LE 30 AVRIL 2024

Par mail : solidarites@maisondessolidarites.org ou à la Maison des solidarités locales et internationales

Pièces à joindre obligatoirement :

- La **fiche d'inscription** remplie et signée (pages 1 et 2)
- La **convention** signée, datée et tamponnée (page 5)
- Le **bulletin d'adhésion "membre actif"** à la Maison des solidarités, si vous n'êtes pas encore membre (page 6)
- Le **règlement de l'adhésion via la plateforme Hello Asso** : <https://www.helloasso.com/associations/maison-des-solidarites-locales-et-internationales/adhesions/renouvellement-adhesion-2024>
- Pour les structures n'ayant pas participé en 2023, la **fiche d'identité** présentant brièvement votre association (cf. modèle joint p. 8)

PRÉSENTATION DU FESTIVAL DES SOLIDARITÉS 2024

L'ÉVÉNEMENT COLLECTIF À L'HÔTEL DE VILLE ET LES ESPACES THÉMATIQUES

Lancé il y a plus de 20 ans, le **Festival des Solidarités** est un rendez-vous international pour promouvoir et célébrer une solidarité ouverte au monde et aux autres et pour donner aux citoyen.ne.s de tout âge l'envie d'agir pour un monde juste, solidaire et durable.

A Lyon, depuis 2017 c'est la **Maison des solidarités locales et internationales**, avec le concours de la Ville de Lyon et de la Métropole, qui assure la mobilisation, la concertation et la coordination des associations pour le Festival des Solidarités.

La journée grand public à l'Hôtel de Ville aura lieu le samedi 16 novembre 2024. C'est le temps fort collectif du Festival lyonnais, l'occasion pour les associations du territoire de la Métropole lyonnaise de rencontrer le public et de promouvoir leurs actions de manière ludique et conviviale. **L'accueil de publics jeunes** est prévu le vendredi 15 novembre 2024.

Cette **dynamique collective** locale regroupe entre 40 et 50 associations tous les ans, réparties par espace thématique. Le travail avec les associations s'inscrit dans une approche partenariale, le programme de l'événement étant co-construit avec l'ensemble des associations.

Présentation des espaces thématiques :

❖ Espace ENGAGEMENT : Tou.te.s engagé.e.s pour la solidarité

- Cet espace est destiné aux associations dont l'objet est de promouvoir l'engagement dans la solidarité au niveau local ou à l'international, par le bénévolat, l'envoi de volontaires, les chantiers jeunes, le service civique etc... Elles relaieront les offres de bénévolat des autres associations.

❖ Espace ACCUEILLIR ET INTÉGRER : Citoyen.ne.s engagé.e.s vers une société inclusive

- Cet espace est destiné aux associations qui souhaitent valoriser leurs actions en faveur de l'accueil et l'intégration des publics fragiles (personnes migrantes, réfugiées, sans domicile, en grande précarité ...)

❖ Espace ÉDUCATION : Ensemble vers une éducation pour tou.te.s

- Cet espace est destiné aux associations qui souhaitent valoriser leurs actions en faveur de l'accès à l'éducation dans le monde ou d'éducation à la citoyenneté en France.

❖ Espace SANTÉ : Prévenir, sensibiliser, partager partout dans le monde

- Cet espace est destiné aux associations qui œuvrent pour l'accès à la santé dans le monde, à travers des actions de prévention, de formation et d'accompagnement des professionnels de santé.

❖ Espace ÉCONOMIE LOCALE ET SOLIDAIRE : Tou.te.s acteur.trice.s d'une économie au service de l'Humain

- Cet espace est destiné aux associations dont l'objet est de promouvoir une activité économique et une consommation responsable, tant au niveau local qu'à l'international. Il s'adresse aussi aux associations qui contribuent au développement à l'international par le commerce équitable, tourisme solidaire/responsable, l'économie sociale et solidaire...

❖ **Espace VIVRE ENSEMBLE : Partageons nos cultures, construisons la paix...**

Cet espace est à présent structuré autour de 2 axes :

- **PARTAGER LES CULTURES** : Ce sous-espace est destiné aux associations qui souhaitent valoriser la rencontre interculturelle, promouvoir une/des culture/s, ainsi que la diversité (le handicap).
- **CONSTRUIRE LA PAIX** : Ce sous-espace est destiné aux associations de protection des droits humains et de promotion de la paix.

❖ **Espace EAU ET ALIMENTATION : Changeons nos comportements ici pour un impact là-bas**

- Cet espace est destiné aux associations qui souhaitent valoriser leurs actions pour répondre aux besoins vitaux dans les pays du monde où elles interviennent.

❖ **Espace ENVIRONNEMENT : L'environnement au cœur de nos vies**

- Cet espace est destiné aux associations qui agissent en faveur de l'environnement en lien avec la solidarité : par exemple, le développement agricole respectueux de l'environnement, l'écologie, l'urbanisme durable...

❖ **Espace MEDIAS : S'emparer de l'information, la trier, éviter les pièges**

- Cet espace est destiné aux associations dites "médias citoyennes" ou d'éducation aux médias

Festival des solidarités 2024 Convention entre la Maison des solidarités locales et internationales et :

Association :

Représentée par :

Contact :

La Maison des solidarités locales et internationales, à la demande de la Ville de Lyon et de la Métropole, met en œuvre l'événement collectif du 16 novembre 2024 à l'Hôtel de Ville dans le cadre du Festival des solidarités, en coopération avec les associations qui choisissent de s'y engager.

L'association s'engage à ce qui suit :

- **Adhérer* comme membre actif** à la Maison des solidarités, qui apporte ses savoir-faire au niveau de la coopération inter-associative, et de la coordination générale ;
- **S'engager dans un travail collectif** de construction du programme d'animations du Festival avec les associations qui composent le pôle (l'espace thématique), dans un esprit d'échange et de partage ;
- Participer aux réunions d'organisation à l'invitation de la Maison des solidarités : réunions de pôles, réunions de coordination, et *confirmer sa présence* ;
- Faire en sorte que la personne de l'association présente aux réunions soit au courant des travaux engagés.

Le/la représentant(e) de l'association

Signature

* <http://maisondessolidarites.org/adherer/>



[à remplir par les structures qui ne sont pas encore membres et qui souhaitent participer à l'événement collectif du 16 novembre à l'Hôtel de Ville]

Votre adhésion

< MEMBRE ACTIF >

Nom de la structure :
Adresse :
Tel : Fax :
Mail : Site Internet :
Année de création :
Statut de la structure : association OUI NON Autres statuts (précisez).....
Nom du Représentant légal :
Mél.....Tél :
Nom de la personne chargée de la relation avec la Maison des Solidarités :
.....
Mail.....Tél.....
Nombre de salarié.es : Nombre de bénévoles : Nombre de membres :
Autre adhésion (fédération, collectif...) :
Les missions de votre structure (vous pouvez joindre des documents de présentation) :
.....
.....
.....

La structure :

- Demande d'adhérer comme MEMBRE ACTIF à la MAISON DES SOLIDARITÉS pour l'année.....
- S'engage à respecter ses statuts : <https://maisondessolidarites.org/wp-content/uploads/2017/04/Statuts-modifi%C3%A9s-2016.pdf>
- Signe la charte (voir la section suivante)
- Verse la cotisation annuelle de 40€ via la plateforme Hello Asso : <https://www.helloasso.com/associations/maison-des-solidarites-locales-et-internationales/adhesions/renouvellement-adhesion-2024>

NB : un reçu fiscal vous sera envoyé pour le versement directement à travers le site Hello Asso

- Donne l'accord pour utiliser les données renseignées ci-dessus afin de communiquer sur l'actualité et les projets de la Maison des solidarités (Cf. à la réglementation en matière de RGPD : <https://maisondessolidarites.org/rgpd-et-cookies/>)

Date : Tampon de la structure et signature de son représentant

NB : Si première adhésion, joindre les statuts de votre structure, la charte de la Maison des Solidarités locales et internationales signée et, éventuellement, des documents de présentation.

< CHARTE >

La solidarité se trouve au cœur d'une démarche citoyenne indispensable à la démocratie. Il n'y a pas une solidarité, mais des solidarités aux multiples facettes.

La **Maison des solidarités locales et internationales**, créée en novembre 2012 à l'initiative du Collectif des Associations de Développement en Rhône Alpes (CADR), a la vocation de rassembler les acteurs, bien au-delà de ce collectif. Elle se donne pour mission d'informer, d'orienter et de mobiliser un public large et divers : tout citoyen, personnes en recherche d'engagements, jeunes souhaitant s'investir, associations citoyennes, collectivités...

Nous croyons que la fraternité et la solidarité entre les peuples de la planète sont un bien inestimable. Nous estimons que notre société a besoin de coopération et de partenariats entre les peuples plutôt que de renfermement et d'affrontement. Forte de ces valeurs, la **Maison des solidarités locales et internationales** propose un accueil, une orientation et une information engagés, adaptés aux besoins, au parcours et à la sensibilité des publics accueillis.

Conscients de l'interdépendance de tous sur notre planète, acteurs de solidarité au-delà de simples gestes caritatifs et ponctuels, notre engagement s'inscrit dans la recherche d'alternatives à un système économique qui exacerbe les inégalités, l'uniformisation culturelle et la violence dans les relations internationales.

Notre choix est la promotion, dès aujourd'hui et pour les générations futures, d'un développement durable conjuguant les domaines de l'économie, du social, du sociétal et de l'environnemental dans le respect des spécificités des peuples de notre planète.

Les membres de la Maison des Solidarités locales et internationales veulent contribuer à faire découvrir et vivre les valeurs portées par :

- La solidarité locale et la coopération internationale,
- Le respect des droits humains fondamentaux (civils et politiques, économiques, sociaux et culturels, environnementaux)
- L'économie sociale et solidaire,
- L'interculturalité.

Les associations et les membres individuels réunis au sein de la Maison des solidarités locales et internationales s'engagent à :

- Respecter et promouvoir ces valeurs,
- Organiser la promotion et la rencontre de tous ceux qui se mobilisent pour ces valeurs
- Unir leurs efforts pour favoriser des actions concertées d'information, de réflexion, d'échanges solidaires et de découvertes mutuelles.

La Maison des solidarités locales et internationales s'engage à :

- Accueillir, orienter et informer,
- Sensibiliser de nouveaux acteurs à la solidarité et à la citoyenneté mondiale,
- Promouvoir les initiatives, les innovations des associations, groupements, mouvements...
- Créer des synergies, co-construire des événements avec les associations, les organisations et les collectivités.

ORGANISATION / INDIVIDUEL, MEMBRE DE LA MAISON DES SOLIDARITES LOCALES ET INTERNATIONALES
DATE : **SIGNATURE :**

*[à remplir par les structures qui n'ont pas participé au Festival des solidarités en 2023.
Cette fiche sera mise en page et imprimée par la Maison des solidarités en grand format pour être
affichée le jour de l'événement. Elle s'adresse à un public passant, qui découvre la solidarité et votre
association.]*

< FICHE D'IDENTITE >

NOM DE VOTRE ASSOCIATION :

QUI SOMMES-NOUS : (max.130 caractères espaces compris)

Décrivez votre association en quelques mots

Exemple (47 caractères espaces compris) : Un lieu citoyen pour promouvoir les solidarités

OU AGISSONS-NOUS : (max.100 caractères espaces compris)

Sur quel(s) territoire (s) géographiques agissez-vous ?

Exemple (25 caractères espaces compris) : Lyon et Métropole, France

NOS ACTIONS CONCRETES : (max.350 caractères espaces compris)

Exemples concrets d'actions, expliquées simplement et efficacement

Utiliser le plus possible des verbes d'action, éviter de faire des phrases

Exemple (348 caractères espaces compris) :

Organisation d'événements de sensibilisation

Orientation, conseil, appui dans la recherche d'engagement (bénévolat, volontariat à l'étranger)

Formations pour les volontaires en service civique

Mise à disposition d'expositions, jeux et outils pédagogiques

QUELS OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

PARTAGEAONS-NOUS (max.6-7 ODD)

Marquez les numéros de principaux ODD en rapport avec les actions de votre association

Exemple : ODD 4, ODD 10, ODD 12, ODD 16, ODD 17

SITE INTERNET :

Quelques consignes supplémentaires pour le remplissage de la fiche identité :

- Complétez vos réponses dans le document ci-joint. Enregistrez-le en ajoutant le nom de votre structure à la fin.
- Être concis et concret dans les explications.
- Se mettre à la place d'une personne qui ne connaît rien sur votre structure (Pas de sigle par exemple !).
- Envoyer séparément le logo de l'association en format JPEG. La Maison des solidarités se chargera de l'intégrer sur la fiche.
- Bien respecter le nombre de caractères (espaces compris). Dans l'idéal votre fiche ne devrait pas comporter plus de 550 maximum en tout, pour rester lisible et donner envie d'être lue.

NB : Pour regarder le nombre de caractères sur WORD → Surlignez votre texte → Cliquez sur "Mots" (en bas à gauche) → Dans la fenêtre des statistiques qui s'ouvre, regardez le nombre de caractères espaces compris.

➤ Être concis et concret dans les explications
➤ Se mettre à la place d'une personne qui ne connaît rien sur votre structure (Pas de sigle par exemple !)
➤ Envoyer séparément le logo de l'association en format JPEG. La Maison des solidarités se chargera de l'intégrer sur la fiche
➤ Bien respecter le nombre de caractères (espaces compris)

NB : Pour regarder le nombre de caractères sur WORD → Surlignez votre texte → Cliquez sur "Mots" (en bas à gauche) → Dans la fenêtre des statistiques qui s'ouvre, regardez le nombre de caractères espaces compris

Statistiques	
Pages	1
Mots	2
Caractères (espaces non compris)	8
Caractères (espaces compris)	10
Paragraphe(s)	0
Lignes	1

Ignorer les zones de texte, les notes de bas de page et les notes de fin

Fermer

Si le nombre de caractères n'est pas respecté, nous serons obligés de réduire le texte par nos soins. Nous vous en ferons part.